



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17005411

de



28 DEC. 2016

Greffe

N° d'entreprise : 0474.770.161

Dénomination(en entier) : **BELINVEST**

(en abrégé) :

Forme juridique : SA

Adresse complète du siège : rue de la Béole, 94 – 4050 - Chaudfontaine

Objet de l'acte : REDUCTION DE CAPITAL

D'un procès-verbal dressé par le notaire Sophie MELON à la résidence de Liège (Angleur), le 22 décembre 2016, déposé avant enregistrement aux seules fins de publication au Moniteur belge, il résulte que :

l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "BELINVEST", ayant son siège social à 4050 Chaudfontaine, rue de la Béole, 94, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0474.770.161 et au Registre des Personnes Morales de l'arrondissement judiciaire de Liège, valablement réunie a décidé de procéder à la réduction du capital à concurrence de deux millions cent six mille six cent septante-cinq euros (2.106.675,- EUR) pour le ramener de vingt-quatre millions seize mille nonante-cinq euros (24.016.095,- EUR) à vingt et un millions neuf cent neuf mille quatre cent vingt euros (21.909.420,- EUR) par remboursement d'un montant de quarante-cinq euros par action (45€/action), sans annulation de titres. Ce remboursement s'imputera par priorité sur le capital fiscalement libéré. La réduction vise à maintenir le return par action à un taux suffisant compte tenu du chiffre d'affaire actuel en libérant des fonds inutiles.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil pour la mise en œuvre des résolutions qui précèdent : l'incorporation, la mise en paiement, etc. Le notaire soussigné a attiré l'attention des actionnaires présents et du conseil sur les dispositions des articles 613 et 614 du Code des Sociétés d'où il ressort que les créanciers qui auront fait valoir leurs droits dans les deux mois pourront faire obstacle à tout remboursement tant qu'ils n'auront pas obtenu une sûreté du paiement de leur créance non échue ou le paiement anticipé de la créance.

Pour extrait analytique conforme

Sophie MELON, Notaire

déposé en même temps : une expédition conforme du procès-verbal avec ses annexes et une coordination des statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).